

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU VENDREDI 24 OCTOBRE 2014**

\* \* \* \* \*

Président Mr MARANDET Cyrille, Le Maire

Présents Mr MARANDET Cyrille, Mr PETITJEAN-LUCAS Gérard, Mme CABOCHE Martine, Mr LAMBERTS Lucien  
Mr ACOULON Dominique, Mme GATINEAU Sandrine, Mme MENOT Edith, Mr DAM Franck,

Absent(s) représenté(s) Mr KUSNIK donne pouvoir à Mr PETITJEAN-LUCAS Gérard, Mr DUVAL Eddy donne  
pouvoir à Mr LAMBERTS Lucien

Absent(s) : Mr VIGNEUX Denis

Secrétaire de séance Mme CABOCHE

## **1° APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 19/09/2014**

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu à l'unanimité

## **2° DELIBERATION TARIF PHOTOCOPIES**

Un administré ayant demandé des photocopies des comptes de la Commune, il faut établir un tarif pour les photocopies (sachant que les copies sur clés USB ou disquettes sont interdites). En référence aux prix pratiqués par le bureau de poste de Méru et avec l'aval du Trésorier de Méru, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant de la photocopie à 0.20.

## **3° DEVIS ORDINATEUR**

Ordinateur, imprimante, vidéo projecteur

- A2LDS : 1.478.00 € H.T

- ASSTEC3 : 1.390.00 € H.T

Le Conseil Municipal décide d'accepter le devis ASSTEC3.

Mr ACOULON s'abstient.

## **4° ACHAT ELAGUEUSE**

Afin de réduire le temps d'élagage des arbres sur la place de la Commune, le Conseil Municipal décide de faire l'achat d'une élagueuse.

(STHIL MS 150T avec guide de 25cm)

Il est donc demandé plusieurs devis comprenant l'élagueuse (ayant un poids mini) et le service Après-Vente.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le principe de l'achat de ce matériel.

## **5° INFORMATION OPERATION BRIOCHES**

Le Conseil municipal tient à remercier toutes les personnes qui ont collecté l'argent et celles qui ont distribué les brioches.

L'opération a rapporté 670€ dont 240 € pour le bouanger soit un total de 430 € pour l'association.

## **6° NOËL DES ENFANTS LE 14 DECEMBRE 2014**

Après avoir fait une demande de devis et reçu 31 devis. Après avoir lu et fait plusieurs choix dans ces devis,

Le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de Mr P.Mullie pour son spectacle VIE DE GRENIER pour un montant de 790.00 € TTC.

## **7° DISTRIBUTION DES COLIS DES ANCIENS**

La distribution des colis se fera le mercredi 17 décembre, pour la rue du vert bois, la distribution sera effectuée par Mme GATINEAU. Le samedi 20 décembre pour les autres rues de la Commune. Distribution qui sera effectuée par les autres Conseillers.

## **8° REPAS DES ANCIENS**

Le traditionnel repas des anciens aura lieu le 11 janvier 2015 à la Ferme du Roy.

## **9° PREPARATIF COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE**

10h45 : Rassemblement dans la cour de la Mairie

11H00 : Monument aux Morts

Cérémonie suivie du verre de l'Amitié à la Mairie

## **10° DELIBERATION DU SIRP**

La Présidente du SIRP a demandé la modification des statuts pour pouvoir modifier les garanties concernant le Personnel.

La Commune de Fosseuse demande qu'il y ait désormais un délégué titulaire et un délégué suppléant de Fosseuse en plus dans le Conseil Syndical.

- Statuts du SIRP datant de la création de celui-ci :
  - Commune d'Anserville (DCM du 23/04/1991)
    - o 3 Délégués Titulaires
    - o 3 Délégués Suppléants
  - Commune de Fosseuse (DCM du 26/04/1991)
    - o 3 Délégués Titulaires
    - o 3 Délégués Suppléants

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote contre les changements de statuts du SIRP demandés par la Présidente. En ce qui concerne l'assurance il est possible d'apporter une modification sur ce sujet précisément, mais pour se faire il faudrait que Mme la Présidente nous envoie un courrier avec le numéro de l'article à changer ou à modifier.

Quant à la modification du nombre de délégués, dans le cas de non équité, la Commune d'Anserville n'a plus à siéger au sein du SIRP.

## **11° QUESTIONS DIVERSES**

**Mr MARANDET** nous informe qu'il faut prévoir la mise en place d'un calendrier pour le PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour remplacer le POS qui sera hors normes dès fin 2015.

**Mr MARANDET** nous informe que le puit, rue de la Landrelle, a été fleuri, engazonné et entretenu mais que certaines voitures en stationnement quasi-permanent en gênent l'accès.

**Mr MARANDET** nous informe qu'il a reçu une lettre anonyme dont Mr PETITJEAN-LUCAS nous donne lecture, n'étant pas signée, le Conseil Municipal décide de ne pas donner réponse à ce courrier.

**Mr MARANDET** nous informe qu'il faut faire une DM pour payer la facture de QUINTANA concernant les travaux du trottoir de la Rue de Fosseuse, montant de 18.895.20 € TTC. La Somme de 20.000 € sera débitée au compte 2312 et portée au compte 2151.  
Le Conseil Municipal accepte cette DM à l'unanimité.

**Mr PETITJEAN-LUCAS** nous informe que des bavardages ou « on dit » circulent toujours dans notre village concernant le Maire et son Conseil. Mr PETITJEAN-LUCAS rappelle que l'équipe Municipale est élue pour six ans et en conséquence, il souhaite ardemment que cela cesse.

**Mr LAMBERTS** nous informe que la plantation des tulipes commencera début novembre et celle des rosiers mi-novembre.

**Mr ACOULON** nous informe qu'une administrée a demandé que le monument aux Morts soit nettoyé. Mr LAMBERTS assure qu'il est prévu de faire un bon nettoyage du monument ainsi qu'un fleurissement adapté.

**Mr ACOULON** nous demande si la livraison de « tout venant » a bien été faite. Mr MARANDET nous informe que les chemins de plaines vont être refaits et que cela s'étalera sur un an.

Fait le 03/11/2014

**Séance levée à 21H10**

**Le Maire  
C.MARANDET**